

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Conseil d'administration (CA)

Séance du 6 février 2025

Le Conseil d'administration a approuvé :

- ❑ Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 17 décembre 2024
- ❑ Le plan d'actions établi sur la base de la cartographie des risques budgétaires et comptables (démarche relative au contrôle interne)
- ❑ La demande de subvention de fonctionnement du CASPUA au titre de l'année 2025
- ❑ La mise en œuvre du régime des astreintes à Avignon Université
- ❑ L'actualisation des responsabilités ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) au titre de l'année 2024-2025 dans le cadre du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-Chercheurs (RIPEC)
- ❑ La création du Service de Santé Étudiante (SSE) et l'actualisation des statuts de l'établissement
- ❑ L'avenant à la convention de versement entre Aix-Marseille Université (AMU) et Avignon Université dans le cadre du projet PANORAMA (TIP/PIA)
- ❑ L'accord-cadre de coopération internationale entre Avignon Université et l'École Supérieure d'Économie et d'Administration d'Entreprises (ESEADE) - Argentine
- ❑ La convention-cadre de partenariat entre Avignon Université (Villa Créative) et ARSUD
- ❑ La convention-cadre de partenariat entre Avignon Université (Villa Créative) et France Travail

Le Conseil d'administration a émis un avis favorable concernant :

- ❑ La nomination du Directeur/de la Directrice du Service de Santé Étudiante (SSE)

Le Conseil d'administration a été informé :

- ❑ Du bilan du CASPUA sur l'année 2024
- ❑ De la liste des conventions signées par le Président par délégation (état au 21 janvier 2025)

À noter : l'ensemble des documents sera consultable sur la plateforme e-Doc de l'Université dans la rubrique Gouvernance – Conseil d'administration.

Le Président d'Avignon Université

Georges LINARÈS

Signature calligraphique

Georges Linares

le 12/02/2025 14:10:29 +01:00

